

Le Mans, le 27 août 2025



Arrêté n°SAGJ-25-127

Portant sur la composition de la catégorie A de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

Composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

- Vu** le code de la fonction publique, notamment ses articles L251-2 et suivants ;
- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L711-1;
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université du Maine n°2011-10-06-192 du 6 octobre 2011 portant création de la Commission Consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires et adoption de son règlement intérieur ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-057 portant proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC) - Scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 27 août 2025



Arrêté n°SAGJ-25-127

Portant sur la composition de la catégorie A de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE

ARTICLE 1 - Composition de la catégorie A de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

Catégorie	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
A	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Sabine CHAGNAUD	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Elodie CHANTOISEAU	Delphine LETORT Présidente	Jean-Philippe MELCHIOR VP Affaires sociales
	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO David PEIGNE	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Raphaël LALANNE	Jérôme BARAY VP - CA	Carine BLOT Responsable du pôle gestion des personnels enseignants
	FSU Audrey SAUVETRE	FSU Olivier ROLLAND	Christian GUIBERT DRH - DGSA	Catherine PAINEAU Responsable du pôle gestion des personnels BIATSS

Le mandat des représentants à la Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels de l'Université du Mans a débuté le 1^{er} janvier 2023 pour **une durée de 4 ans**.

ARTICLE 2 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires ».

Delphine LETORT

La Présidente
Le Mans Université

Delphine LETORT